

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

---

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

---

## RAPPORT N° 16

### MAISON DE L'EMPLOI : APPROBATION DES STATUTS

M. GAILLAT rappelle que par délibération du 6 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait approuvé les statuts de la Maison de l'Emploi pour une durée de 4 ans, qui ont été prorogés jusqu'au 31.12.2010 par avenant.

Nous avons reçu le 1<sup>er</sup> décembre, le projet de nouveaux statuts ci-joint qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Ces statuts comportent quelques adaptations dont les plus importantes concernent l'adhésion de la Communauté de Communes de Lacq et les modalités de financement.

Ainsi, la participation de l'Etat est ramenée de 80 à 70 % et « la clé de répartition des 30 % du financement des collectivités territoriales sera définie d'un commun accord entre ces mêmes collectivités et votée en assemblée générale lors de la présentation du budget prévisionnel ».

Pour 2011, la Maison de l'Emploi nous a fait savoir que la participation de la CCPO, votée lors de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2010 s'élève à 18 500 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** les statuts ci-joints
- **VOTE** les crédits qui seront inscrits au budget 2011

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT